

Présents: MM. Malapert, Serrand, Roger, Gaigne, Dubreil, Mmes Bannier, Lecène, Bocard, M Hubert, M. De Gouvion St Cyr,
M. Bouffort, Mme Delépine, M. Janvier, Mmes Lemarchand, Bon, M. Garnier, Mme Châtaignier,
MM. Rétoré, Mme Gobé, MM. Hamard, Gonnet, Mme Sollier Baudouin, MM. Bourgeon, Simon, Desloges,
Sourdin

Absent excusés avec pouvoir : Mme Tazartez représentée par M. Serrand, M. Helbert représentée par M. Roger, M. Marie représenté par Mme Bocard, M. Malle représenté par M. De Gouvion St Cyr

Absent excusé : Mme Rio Danielou, MM. Pitois, Prenveille, Besnier, Mme Hervé

Mme Lecène est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Désignation nouveau membre commission Service à la Population
- Plan de financement commerce de Coglès – Sollicitation du fonds de soutien à l'investissement public local
- Personnel – recrutement pour la mise en place de l'intercommunalité (fusion, commune nouvelle.)

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) **Par Déborah Troadec**

Rappel de la réunion publique le 4 mars 2016 dans les locaux d'Ecobatys

1 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Elus rapporteurs : Louis DUBREIL

Technicien : Déborah TROADEC

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Vice-président rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 19 septembre 2012.

L'article L123-1 du code de l'urbanisme prévoit que les PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire ainsi qu'au débat des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Les débats dans les conseils municipaux ont eu lieu au cours du mois de janvier 2016.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de débattre de ces orientations générales, à la lumière notamment des explications et présentations de M. Jean-François JACOB du bureau d'étude Paysages de l'Ouest, chargé d'accompagner la Communauté de Communes à élaborer son document.

Les grandes orientations du PADD sont :

- soutenir le dynamisme du territoire par un objectif démographique adapté et réaliste,
- structurer le territoire en favorisant un développement équilibré et respectueux du caractère du Coglais,
- développer l'économie en s'appuyant sur les ressources locales et l'accueil de nouvelles activités,
- préserver et valoriser les ressources et les espaces naturels,
- promouvoir des modes d'aménagement durables pour un meilleur respect de l'environnement et une amélioration de la qualité de vie.

« Après cet exposé, Monsieur le Président déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Les membres du Conseil communautaire après en avoir débattu et après en avoir délibéré :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.123-9

VU la délibération du Conseil Communautaire du 19 septembre 2012 prescrivant l'élaboration du Plan local d'Urbanisme intercommunal,

VU la présentation du document au Personnes Publiques Associées le 24 novembre 2015,

VU la tenue d'un débat en conférence des maires le 08 décembre 2015,

VU la tenue des débats au sein de chaque Conseil municipal de Coglais Marches de Bretagne entre janvier et février 2016,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du 1er alinéa de l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD,

APRES clôture des débats par Monsieur le Président,

DECIDENT, à l'unanimité,

- De prendre acte de la tenue de ce débat sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- De transmettre la délibération à Mr le Préfet
- De procéder à l'affichage de cette délibération durant un mois. »

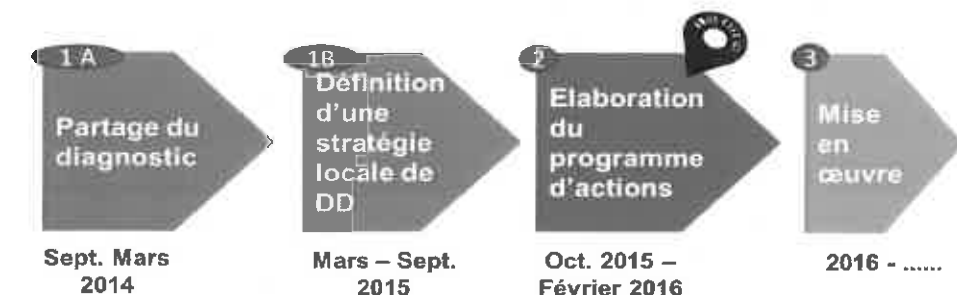
AGENDA 21

1 –AGENDA 21 - INFORMATION

Elu rapporteur : Jean Malapert - Louis Dubreil

Technicien : Isabelle Menet – Maxime Noell

□ Coglais 2030 : un projet en 4 étapes



- Construction de l'ossature du programme d'actions (travail interne + COTECH)
- Rédaction des fiches actions (réunions partenariales + travail interne)
- Construction des outils de suivi-évaluation (COTECH)
- COPIL de validation du programme d'actions
- Rédaction du document Agenda 21
- Forum de lancement lors de la Fête de la Nature du 22 Mai

EN CONTINU : information, sensibilisation, concertation avec tous les acteurs

□ Le Programme d'actions « Coglais 2030 »

- Un programme d'actions opérationnel et concis
- Des actions structurantes et transversales
- Des actions qui permettent de répondre aux ambitions définies par les élus
- Des actions cohérentes et complémentaires avec les démarches entreprises à des échelons infra et supra-territoriaux
- Une priorisation au regard de 3 grands principes :
 - ⇒ Transversalité de l'action
 - ⇒ Faisabilité technique, financière et administrative
 - ⇒ Réponse aux orientations stratégiques

Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux »

5 engagements

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- L'épanouissement des êtres humains et qualité de vie
- La transition vers une économie circulaire

5 éléments déterminants

- Participation de tous
- Organisation du pilotage
- Transversalité de la démarche
- Evaluation
- Stratégie d'amélioration continue

❑ Les Prochaines Etapes

1. Finalisation de la formalisation du programme d'actions
2. Validation interne lors de la réunion des Maires [16 février 2016]
3. Rédaction des fiches actions [25 et 26 février 2016]
4. Construction du tableau de bord d'indicateurs en COTECH [8 Mars 2016]
5. Validation en COPIL [15 Mars 2016]
6. Directoire pour validation du programme d'actions [lundi 21 Mars 2016]
7. Forum de lancement lors de la Fête de la Nature [22 Mai 2016]

Monsieur Malapert souhaite que la participation aux différentes actions soit redynamisée par une implication plus forte de la part des élus, agents, partenaires

INTERCOMMUNALITE

1 – INFORMATION

Elu rapporteur : Jean Malapert

Techniciens : Marie Anne Lefeuvre - Isabelle Menet

Monsieur le Président présente un planning de réunions relatif au projet de regroupement. Ce planning est annexé au présent compte rendu et sera transmis par mail aux élus communautaires.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

POLE ECONOMIE - TOURISME

❖ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – PLAN DE FINANCEMENT COMMERCE DE COGLES – SOLLICITATION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Elu rapporteur : Jean Malapert

Technicien : Benoît Serpin

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2016 validant le plan de financement prévisionnel dont les dépenses et les recettes s'élevaient à hauteur de 503 296 €.

Monsieur le Président précise qu'une subvention supplémentaire peut être demandée dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement public, et présente un nouveau plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Désignation lots	Montant € HT	Désignation	Montant en €
Montant des travaux	411 609 €	Fonds de concours Mairie de Coglès 35 000 € + 20% du montant de l'acquisition du site : 3 845€	38 845 €
Honoraires		Subvention FISAC sur travaux	85 580 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	11 000 €	Montant demandé sur estimation APD	

<i>Maîtrise d'Œuvre</i> <i>7,8% (montant initial 23 400€)</i>	37 346 €		
<i>SPS</i>	2 200 €		
<i>Contrôleur technique</i>	3 460 €		
<i>Etudes de sols</i>	2 067 €	Soutien à l'investissement public local Dépenses éligibles : Travaux + Maîtrise d'œuvre : suivi de travaux + Imprévus + Acquisition terrain.	240 125€
<i>Géomètre</i>	1 100 €	Autofinancement	132 060 €
Assurance dommages ouvrages	5 000 €		
Imprévus 2,5%	10 290 €	Emprunt	6 686 €
Acquisition	19 224 €		
Total	503 296 €	Total	503 296 €

Les membres du Conseil Communautaire du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention de 240 125€ dans le cadre du soutien à l'investissement public local ;
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

❖ SERVICE TECHNIQUE

1 – VILLAGE DES ARTISANS ZA LA CROIX ROUGE ST BRICE EN COGLES - CONVENTION SDE35

Elu rapporteur : Amand ROGER

Technicien : Antoine DANIEL

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que le Syndicat Départemental d'Énergie 35 a été missionné pour réaliser les études et travaux relatifs aux réseaux électriques et à l'éclairage des parkings et voies de circulation du Village des artisans.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, de valider l'étude détaillée ainsi que le tableau de financement du SDE 35, relatifs aux réseaux électriques et à l'éclairage public par lampes LEDS.

Il ressort de ce calcul, un montant de **35 220.00 €**, à charge de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin de valider l'étude détaillée, le plan de financement SDE 35 tel que présenté ci-dessous :

**ETUDE DETAILLEE
CALCUL PREVISIONNEL DES PARTICIPATIONS EN EUROS**

ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER				
	Réseaux électriques	Eclairage public	Divers	Total Travaux
Montant H.T. révisé et arrondi	18 700,00	30 000,00		48 700,00
T.V.A.	3 740,00	6 000,00		9 740,00
Montant T.T.C.	22 440,00	36 000,00		58 440,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES				
Montant subventionnable	18 700,00	30 000,00		48 700,00
Au taux de	40,0%	20,0%		
Montant des subventions	7 480,00	6 000,00		
Montant des subventions	7 480,00	6 000,00		13 480,00
TVA avancée par le maître d'ouvrage	3 740,00	6 000,00		9 740,00
Reste à charge bénéficiaire	11 220,00	24 000,00		35 220,00
TOTAL RECETTES	22 440,00	36 000,00		58 440,00
Rappel à charge bénéficiaire en Euros	11 220,00	24 000,00		35 220,00

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'étude détaillée ainsi que le budget prévisionnel telle que présentée ci-dessus.

2 – LOGEMENT 11, RUE DES ESTUAIRES A ST HILAIRE DES LANDES : AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI

Elu rapporteur : Alain BESNIER – Claude HAMARD

Technicien : Antoine DANIEL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les travaux de réhabilitation d'un logement communautaire locatif, 11 rue des Estuaires à St Hilaire des Landes, ont commencé le 11 mars 2015.

Il rappelle également la délibération 2015.297.70 en date du 30 septembre 2015 validant un premier avenant au planning avec une fin de chantier au 12 janvier 2016. Cet avenant faisait suite à la mise en évidence de points techniques à traiter ou à consolider.

Au cours du dernier trimestre 2015, d'autres points techniques ont demandé confirmation, d'une part au niveau de la mise en œuvre des enduits intérieurs, d'autre part, au niveau du raccordement électrique existant auprès des services d'ERDF.

Ces deux confirmations ont demandé un délai administratif important.

Par conséquent, il y a lieu de délibérer à nouveau sur la prolongation de délais de travaux, à savoir, une fin de chantier prévue le 29 avril 2016.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'avenant au planning dans les conditions présentées à savoir une fin de chantier prévue le 29 avril 2016 ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cet avenant.

POLE ECONOMIE - TOURISME

❖ GESTION LOCATIVE

1 – MODIFICATION POLITIQUE DE GESTION LOCATIVE

Elu rapporteur : Jean Malapert

Techniciens : Marie Anne Lefevre – Guillemette Louiche

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération 269/2010/Log du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2010 validant une nouvelle politique de gestion locative des commerces du Coglais en appliquant à un prix de base de 2,40 € m² un coefficient correspondant à des critères de classement :

- Par catégorie : épicerie rurale, commerce mixte ou commerce spécifique
- Par strate de population totale de la commune d'implantation.

A l'époque le classement des différents commerces était le suivant : Boulangerie, Epicerie, Magasin de vêtements, restaurant.

Depuis février 2013 une nouvelle activité commerciale est concernée par cette politique de gestion locative, il s'agit d'un salon de coiffure.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de délibérer afin de valider la modification du classement pour intégrer cette nouvelle activité dans l'une des 3 catégories spécifiées dans la délibération de 2010.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la modification du classement afin d'intégrer une nouvelle activité à savoir Salon de Coiffure dans la catégorie « commerces spécifiques »

❖ TOURISME

1 – PRESENTATION D'UN PRE-PROGRAMME ET D'UN BUDGET PREVISIONNEL POUR LA 3^{ème} EDITION DE « LA FETE DE LA NATURE » DU 22 MAI 2016

Elu rapporteur : Maryvonne BANNIER

Technicien : Elodie BAUDRY

Madame la Vice-présidente, en charge du tourisme présente aux membres du Conseil Communautaire la 3^{ème} édition de la Fête de la Nature au Jardin de l'eau à St-Germain-en-Coglès.

Depuis deux ans, un millier de personnes ont participé chaque année à cette fête. C'est une manifestation conviviale, inter-générationnelle qui fait connaître le Jardin de l'eau. La thématique de cette année, retenue nationalement, est : "Passionnés par nature".

Des stands sur l'agriculture et la biodiversité, sur la protection de la nature et de la faune, sur la gestion des déchets et la présence de la Caravane Main Verte sont prévus en lien avec la thématique. Un jeu présentant les différents services du pôle environnement de la communauté de communes et le forum de lancement de l'agenda 21 font également parties des animations de ce dimanche. Pour le côté ludique, il y aura un atelier maquillage, la déambulation de deux échassiers, une balade contée avec musique et chants traditionnels, un spectacle d'enfants, des balades à dos d'ânes, un stand lectures et braderie aux livres, un atelier création de fabrications artistiques, un atelier création de cosmétique par les plantes et des animations musicales.

Pour rappel, le samedi 21 mai soir, dans le cadre de la labellisation d'une allée du Jardin de l'eau par le nom d'un poète, deux concerts musique et poésie sont organisés au sein du Jardin de l'eau par le Pôle Artistique et Culturel avec Interval Coglais.

Le budget prévisionnel pour l'animation "Fête de la Nature" 2016 est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Dénomination	Montant	Dénomination	Montant
Communication	2 000€	Régie tourisme : animations payantes (maquillage et balades à dos d'âne) + achats éventuels de gobelets réutilisables	115€
Moyens humains	5 800€	Conseil Départemental (contrat de territoire)	4 800€

Frais divers (restauration, SACEM...)	1 100€	Coglais Marches de Bretagne (autofinancement)	11 085€
Locations diverses (chapiteau, stands, toilettes, groupe électrogène...)	6 200€		
Secours-ambulance	550€		
Fournitures diverses (matériaux...)	350€		
TOTAL	16 000€	TOTAL	16 000 €

La commission et le bureau communautaire ont émis un avis favorable sur le pré-programme ainsi que sur le budget prévisionnel de cette manifestation. Le principe de proposer des animations payantes (maquillage et balades à dos d'âne) a été validé, les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie de l'Office de Tourisme qui servira aussi pour le prêt de gobelets réutilisables.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le pré-programme ainsi que le budget prévisionnel de la 3^{ème} édition de la Fête de la Nature tel que présentés ci-dessus

POLE HABITAT-URBANISME - TRANSPORTS

❖ HABITAT – URBANISME

2 – DEMANDE D'APPUI EN INGENIERIE PUBLIQUE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE POUR L'ANNEE 2016

Élus rapporteurs : Louis DUBREIL

Technicien : Déborah TROADEC

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'étude « Cœurs de bourg » s'est terminée en janvier 2016 et qu'il convient maintenant de lancer la phase opérationnelle.

Dans cette perspective, il présente au Conseil communautaire l'offre d'ingénierie publique proposée par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, telle que présentée dans le guide départemental de l'ingénierie publique. Il précise que des conseils peuvent être apportés par les services départementaux, essentiellement au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités en amont de leurs projets de développement.

Compte tenu des projets communaux, des conseils peuvent être sollicités dans le cadre des fiches suivantes du guide départemental de l'ingénierie publique :

- 4.32 – assistance à la revitalisation des centres-bourgs

- 4.31 – accompagnement à l'élaboration de Contrats d'Objectifs Développement Durable

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter l'appui des services départementaux, en amont de ces projets, et conformément aux fiches du guide départemental de l'ingénierie publique.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la sollicitation des Services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches (références des fiches) du guide départemental de l'ingénierie publique, pour le projet « Cœurs de bourg ».

3 – MISE A JOUR COMMISSIONS « ECONOMIE – TOURISME » ET HABITAT URBANISME TRANSPORT »

Elus rapporteurs : Louis DUBREIL

Technicien : Déborah TROADEC

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2014.381.020 du conseil communautaire du 17 décembre 2014 portant présentation et validation de la constitution des commissions et groupes de travail,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTEN de scinder la Commission Aménagement en deux commissions distinctes : la Commission « Economie et Tourisme » et la Commission « Urbanisme, Habitat, Transport »
- VALIDENT le tableau de composition tel que présenté ci-dessous :

	Economie et Tourisme	Urbanisme Habitat Transport
Président(e) de la Commission	Maryvonne BANNIER	Louis DUBREIL
BAILLE	Martine LEGROS Jean-Philippe PONTAIS	Martine LEGROS Jean-Philippe PONTAIS
COGLES	Thierry MALLE	Constant HAMEL Yoann LECENE Thierry MALLE
LA SELLE	Marie-Josephe JANVIER Laëtitia COCHET	Marie-Josephe JANVIER Laëtitia COCHET
LE CHATELLIER	Laurent AUSSANT Alexandrine TROUVE	Laurent AUSSANT Alexandrine TROUVE
LE TIERCENT	Christian HUBERT Thierry THOMAS Jean-François THEZE	Christian HUBERT Thierry THOMAS Jean-François THEZE
MONTOURS	Jean MALAPERT Stéphane BOURGEON David HELBERT	Jean MALAPERT Stéphane BOURGEON David HELBERT
SAINT BRICE	Louis DUBREIL Thomas JANVIER Frank HOUDUS Daniel VALLET Marc COMMUNAL Renaud SARLAT	Thomas JANVIER Frank HOUDUS Daniel VALLET Marc COMMUNAL Renaud SARLAT
SAINT ETIENNE	Catherine CHATAIGNIER Marc COLIN Georges GUENARD Eric LEMERCIER	Catherine CHATAIGNIER Marc COLIN Georges GUENARD Eric LEMERCIER
SAINT GERMAIN	Pascal PITOIS Daniel HELBERT	Amand ROGER Maryvonne BANNIER Catherine BON Pascal PITOIS Daniel HELBERT
SAINT HILAIRE DES LANDES	Albert GONNET Christian LETARD Marie-Annick SOLLIER-BAUDOIN	Morgane BOULIERE Albert GONNET Christian LETARD Marie-Annick SOLLIER-BAUDOIN
SAINT MARC LE BLANC	Alain BESNIER Christophe MARIE	Alain BESNIER Christophe MARIE

POLE AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

❖ SERVICE ENERGIE

1 – BOUCLE ENERGETIQUE LOCALE – CREATION POSTE DE CHARGE DE MISSION BEL

Elus rapporteurs : Aymar de Gouvion St Cyr

Technicien : Jean Philippe Anotta

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'actuellement le suivi et le développement du programme de Boucle Energétique Locale est assuré par un agent mis à disposition par le Pays de Fougères à hauteur de 50 %. Il s'agit de Sébastien Morel. Son contrat avec le Pays se termine le 15 avril prochain. Coglais Communauté a délibéré pour un avenant de prolongation de la convention de mise à disposition jusqu'au 31 mars 2016.

Suite à une réunion de bilan le 12 janvier 2016, en présence de Monsieur le Directeur du Pays de Fougères, Coglais Communauté a émis le souhait de créer un poste à temps plein dans le cadre du programme Energies 100% Coglais.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la création d'un poste d'agent contractuel pour une durée de 1 an à compter du 01 avril 2016 (soit la durée nécessaire pour terminer la BEL) en référence à un poste de catégorie B. Cet agent pourrait être géré par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine en gestion administrative et financière.
- AUTORISENT le lancement d'un appel à candidature ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Comité Unique de Programmation du Pays de Fougères (Leader, Feader...) pour financer en partie ce poste.

2 – CONVENTION PRESTATION DE SERVICE DE COGLAIS COMMUNAUTE MARCHE DE BRETAGNE A ANTRAIN COMMUNAUTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Elus rapporteurs : Aymar de Gouvion St Cyr

Technicien : Caroline Baguenard

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la demande d'Antrain Communauté d'assurer les travaux de plantations d'entretien et de reconstitution et préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage par le personnel de Coglais Communauté Marches de Bretagne ainsi que le suivi administratif du dossier et ce suite à la démission d'un agent en charge de ce programme à Antrain Communauté.

Il est présenté aux membres du Conseil Communautaire un projet de convention de prestation de services pour réaliser cette mission du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016.

Vu la démarche de fusion au 1^{er} janvier 2017 engagée entre Coglais Communauté Marches de Bretagne et Antrain Communauté,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer une convention de prestation de services entre Coglais Communauté Marches de Bretagne au profit d'Antrain Communauté concernant les travaux de plantation, d'entretien et de reconstitution et préservation du bocage dans le cadre du programme européen Breizh Bocage.

DIRECTION GENERALE

POLE AFFAIRES GENERALES

❖ AFFAIRES GENERALES

1 – REPARTITION CHARGES D'ELECTRICITE ESPACES EXTERIEURS CENTRE CULTUREL ET CIVIQUE DU COGLAIS A MONTOURS

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien :

Monsieur le Vice-président, en charge du pôle Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'aménagement en 2015 des espaces extérieurs et d'un parking aux abords du centre culturel et civique de Montours.

Il précise que l'éclairage du parking, propriété de Coglais Communauté, et d'une portion de voie communale (rue Quincampoix) est alimenté par un compteur commun.

Le plan de récolement consécutif aux travaux indique 16 points lumineux pour la commune et 38 pour la communauté de communes.

Le fournisseur d'électricité, Direct énergie, a été choisi dans le cadre d'un marché groupé initié par le SDE 35. A ce jour, les factures sont adressées à la communauté de communes.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le remboursement de la quote-part communale au prorata du nombre de points lumineux par émission de titres au budget général, ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Malapert souhaite de la part du service communication, un travail sur la dénomination du nouveau siège social, il propose le nom « d'André Coquelin » pour la future salle de réunion.

Il souhaite également qu'un travail soit fait sur la dénomination du Centre Culturel du Coglais (salle de spectacle, bibliothèque, espaces extérieurs).

2 - REMBOURSEMENT CONSOMMATIONS D'EAU PAROISSE SAINT ETIENNE EN COGLES

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien :

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'acquisition par acte notarié en date du 27 octobre 2015 d'un immeuble, anciennement à usage de presbytère, sur la commune de Saint Etienne en Cogles pour l'édification d'un pôle santé.

Le changement de compte facturation pour le compteur d'eau n'ayant pas été fait à temps, la paroisse a présenté une facture d'eau pour la période du 1/11/2015 au 31/12/2015 qu'elle a réglé.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le remboursement à la paroisse pour la quote-part imputable à Coglais Communauté Marches de Bretagne, dont le montant s'élève à 30.92 €.

3 – DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES AVENANTS RELATIFS AU PROJET VILLAGE DES ARTISANS ZA LA CROIX ROUGE

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien :

Monsieur le Vice-président, délégué aux affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°2014.116.020 en date du 30 avril fixant les délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président de Coglais Communauté.

Il rappelle que le Président a reçu délégation du conseil communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux pour un montant inférieur à 200 000 € HT.

Il expose au Conseil qu'en vue d'une simplification, d'un souci d'efficacité et d'une réduction du nombre de délibérations, il serait possible de donner délégation à Monsieur le Président, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour signer les avenants de travaux relatifs au projet VILLAGE DES ARTISANS situé ZA LA CROIX ROUGE à St Brice en Coglès dans la mesure où les crédits sont inscrits au budget.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPENT de compléter la délégation d'attributions existante au Président de Coglais Communauté en l'autorisant à prendre toute décision concernant les avenants de travaux relatifs au projet « Village es Artisans quel que soit le pourcentage d'augmentation du contrat initial et dans la mesure où les crédits soient prévus au budget.

- PRECISENT que Monsieur le Président rendra compte, lors de chaque réunion de conseil communautaire des décisions d'avenants qu'il aura prises en vertu de la présente délégation.

4 – EFFACEMENT DE DETTES – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES ET BUDGET GENERAL

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien :

Effacement de dettes – budget annexe ordures ménagères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1, par renvoi L.5211-36, et R1617-24

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur les années 2012, 2013, 2014 d'un montant total de 602,45 €.

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur l'année 2014 d'un montant total de 76 €.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement, Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'extinction de la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à six cent deux euros et quarante cinq centimes (602,45 €) correspondant à des impayés relatifs à des redevances d'ordures ménagères ;

- ACCEPTENT l'extinction de la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à soixante seize euros (76 €) correspondant à des impayés relatifs à des redevances d'ordures ménagères ;

- PRECISENT que les crédits nécessaires à l'extinction de ces dettes seront prévus au budget annexe ordures ménagères 2016 au C/6542.

Effacement de dettes –budget général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1, par renvoi L.5211-36, et R1617-24

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur l'année 2013 d'un montant total de 134,20 €.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'extinction de la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à cent trente quatre euros et quarante cinq centimes (134,20 €) correspondant à des impayés relatifs à des participations ALSH lors de vacances scolaires ;
- PRECISENT que les crédits nécessaires à l'extinction de ces dettes seront prévus au budget général 2016 au C/6542.

5 – RELEVES DE DECISIONS NOVEMBRE – DECEMBRE 2015 / JANVIER 2016

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau reprenant toutes les décisions prises par Monsieur le Président sur délégation.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-et après en avoir délibéré :

- APPROUVENT le relevé des décisions prises par Monsieur le Président pour le mois de novembre et décembre 2015 et janvier 2016 tel que présentés ci-dessous :

NOVEMBRE 2015

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant HT
Ecobatys		ESI Incendie	Panneau supplémentaire	69,10 €
Ecobatys		La Charpente Qui Vous Chante	Réparation vitre	1 403,83 €
Logement		Gedimat	Réglette néon - Logement code 45 St Etienne	50 € (Prévisions)
Logement		Gedimat	Mitigeurs pour logement Code 41 Cogles	100 € (prévision)
Ecobatys		BSF	Nettoyage après chantier	862,00 €
Logement		Gedimat	Fourniture pour plomberie Log 20 St Germain	100 € (prévision)
Logement		LIGER Peinture	Réfection intérieur Logement Code 56 Cogles	6 119,90 €
Logement		CGED	Remplacement Convecteurs Log 51 St Germain	963,37 €
Logement		CGED	Remplacement Convecteurs Log 49 St Germain	931,37 €
Logement		CGED	Remplacement Convecteurs Log 62 Montours	1 213,26 €
Logement		Gedimat	Changement Stores Log 56 Cogles	746,35 €
Logement	05/11/2015	CGED	Changement prises Elec Log 57 St Marc	113,04 €
Logement	05/11/2015	Gedimat	Robinet d'arrêt log 20 st Germain	50 € (Prévisions)
Ecobatys	05/11/2015	Gedimat	Equerres étagères	80 € (Prévisions)
Ecobatys	05/11/2015	Breizh Eco	Granulés bois	600 € (Prévisions)

Logement	16/11/2015	Gedimat	Flexible et pomme douche Log 2 Montours	100 € (prévision)
Logement	16/11/2015	Gedimat	Store occultant Vélux log 20 St Germain	100 € (prévision)
Logement	16/11/2015	CGED	Accessoires branchement radiateurs log 62 Montours	60,00 €
Ecobatys	16/11/2015	Denis Matériaux	Matériaux pour maquettes	887,04 €
Logement	23/11/2015	Beauplet	Serrure Log 59 Baillé	60,70 €
Général	23/11/2015	CYTHELIA	Marché étude installation photovoltaïques	38 772,00 €

DECEMBRE 2015

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant HT
Ecobatys	03/12/2015	Gedimat	Joint faïence	50 € (prévisions)
Ecobatys	17/12/2015	KIMO Instruments	Humidimètre	250,00 €
Ecobatys	17/12/2015	KATREM	Matériel de mesure	5 798,00 €
Ecobatys	17/12/2015	CHAUVIN ARNOUX	Matériel de mesure	3 741,05 €

JANVIER 2016

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant
Logement	07/01/2016	Gedimat	Peinture séjour Log 39 Montours	100 € TTC prévisions
Logement	07/01/2016	Gedimat	Joint plat pour douche Log 57 St Marc	30 € TTC prévisions
Logement	07/01/2016	Gedimat	Porte douche Studio 4	300 € TTC prévisions
Logement	12/01/2016	Gedimat	Cpt fture pour pose porte douche Studio 4	116,88 €
Logement	12/01/2016	Gedimat	12 Prises de courant log 2 Montours	100 € TTC prévisions
Logement	12/01/2016	Gedimat	Portillon ext. Jardin Log 41 Cogles	351,20 €
Logement	12/01/2016	CGED	Ballon Eau Chaude Log 43 St Etienne	336,30 €
Ecobatys	12/01/2016	La Bovida	Petit équipement de cuisine	313,60 €
Ecobatys	12/01/2016	Troufflard Jean Yves	Tringles et rideaux	1 463,00 €
Logement	18/01/2016	CGED	Sonde thermique BEC log 60 Baillé	41,73 €
			Contrat C.Soquet	
			Convention Ecobatys 01/09/2014 au 31/8/2015	10 000,00 €
Général	06/01/2015	FIDAL	Contentieux TASCUM	4 500,00 €
Entreprise	21/01/2016	CCI FOUGERES ST MALO	Etude faisabilité Station essence St Etienne	1 400,00 €
Entreprise	21/01/2016	CCI FOUGERES ST MALO	Etude faisabilité commerce St Hilaire	1 400,00 €

❖ SANTE

1 – ATTRIBUTION LOT 3 CHARPENTE – MAISON DE SANTE ST ETIENNE EN COGLES

Elu rapporteur : Amand Roger

Technicien : Renée Gautier

Monsieur le vice-président, délégué aux marchés publics, rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n°2015.129.020 validant le dossier de consultation des entreprises de travaux de rénovation d'un ancien presbytère en maison de santé à St Etienne en Cogles et autorisant le lancement de la consultation. Il rappelle également la délibération 2015.245.020 attribuant les marchés et autorisant de relancer une procédure pour le lot 3 déclaré infructueux.

Deux offres ont été réceptionnées.

Après analyse et mise au point, la commission des marchés réunie le 12 février 2016 à 9h30 propose de retenir l'entreprise BONHOMME pour un montant de : 4 917.60 € HT (4 419.40 € HT + 498.20 € Option) pour le lot 3 - Charpente.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'attribuer le marché de travaux pour le lot 3 - Charpente à l'Entreprise Bonhomme pour un montant de 4 917.60 € HT ;
- AUTORISENT Monsieur le Président ou en cas d'empêchement Monsieur Amand Roger, Vice-président délégué aux travaux, à signer le marché correspondant avec l'entreprise BONHOMME ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

❖ PERSONNEL

1 – RENOUVELLEMENT CONTRAT TECHNICIENNE BOCAGERE

Elu rapporteur : Marie Odile Boccard

Technicien : Françoise Leroy

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le recrutement d'un technicien Bocager au sein de Coglais Communauté Marches de Bretagne depuis mars 2014 en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ses missions étaient les suivantes :

- Le recensement du Bocage à vocation hydraulique dans le cadre du SAGE Couesnon ;
- La mise à jour de la base de données existante Bocage ;
- La participation au réseau de compétence Bocage ;
- La mise en place d'un outil d'aide à la décision des élus sur le statut du bocage.

Madame la Vice-présidente précise que la mission de cet agent n'est pas terminée et qu'un besoin de renfort au sein du service environnement sur les missions liées au Programme Breizh Bocage est nécessaire.

Par conséquent, Madame la Vice-présidente, propose aux membres du conseil communautaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer avec ce technicien bocager un nouveau contrat travail, pour une durée de 1 an, sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités, afin qu'elle puisse mener à bien sa mission.

Les membres du conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT la signature d'un contrat de travail à temps complet, sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités, pour une durée de 1 an à savoir du 03 mars 2016 au 02 mars 2017 inclus ;
- DISENT que l'agent accomplira les missions suivantes :

Activités principales :

* Recensement, qualification et hiérarchisation du bocage à vocation hydraulique dans le cadre du PLUI pour répondre aux exigences du SAGE Couesnon ;

* Mise en œuvre des travaux de plantation et de restauration bocagère dans le cadre du programme Breizh Bocage dont l'objectif est la création et reconstitution du maillage bocager.

Activités spécifiques :

- * Animations environnementales ponctuelles ;
 - * Mission de SIG dans le cadre de l'aménagement foncier de Saint-Marc-le-Blanc et dans le cadre du programme Breizh bocage ;
 - * Participation aux manifestations liées au Jardin de l'Eau et au Service Tourisme (fête de la nature, balad'Eau Jardin...).
- DISENT que la rémunération de l'agent sera calculée sur le 1^{er} échelon de la grille d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à savoir IB : 340 – IM : 321 et pourra bénéficier du régime indemnitaire mis en place pour les agents non titulaires de la collectivité.

2 – FINANCEMENT POSTE MEDIATRICE CULTURELLE – POLE ARTISTIQUE ET CULTUREL DU COLLEGE ANGELE VANNIER

Elu rapporteur : Marie Odile Boccard

Technicien : Françoise Leroy

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire, la prise en charge du poste de médiation culturelle du pôle artistique et culturel depuis 2010. Une nouvelle demande a été formulée par un courrier du pôle artistique et culturel à Coglais Communauté pour l'année 2016.

Le coût annuel estimé pour 2016 (salaires et charges) pour un poste de 20h semaine serait de 15 200 €.

Les membres du conseil communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le versement d'une subvention d'un montant de 15 200 € au pôle artistique et culturel au titre de l'année 2016 relative à la prise en charge du poste de médiation culturelle ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

3 – CONTRAT D'AVENIR ESPACES VERTS - RENOUELEMENT

Elu rapporteur : Marie Odile Boccard

Technicien : Françoise Leroy

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts en emploi d'avenir depuis le 7 avril 2014 à temps complet. La deuxième année de contrat arrive à échéance le 6 avril prochain.

il est rappelé que cet agent est encadré par l'éco-jardinier de Coglais Communauté Marches de Bretagne, Monsieur Taillandier David.

Monsieur le Vice-Président demande l'autorisation de renouveler ce contrat pour une troisième et dernière année en emploi d'avenir à compter du 7 avril prochain et propose que l'agent soit rémunéré sur le SMIC en vigueur.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le renouvellement du contrat de travail de l'agent d'entretien des espaces verts en emploi d'avenir pour une nouvelle période de 1 an à compter du 07/04/2016 ;
- DISENT que cet agent sera rémunéré au SMIC en vigueur ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement de contrat.

4 – CREATION POSTE CONSEILLER PREVENTION

Elu rapporteur : Marie Odile Boccard

Technicien : Françoise Leroy

Monsieur le Vice-président, Chargé des Affaires Générales, expose aux membres du conseil communautaire le besoin de Coglais Communauté Marches de Bretagne de recruter un agent d'évaluation des risques au sein de ses services afin d'assister et conseiller l'autorité territoriale et les services dans la démarche d'évaluation des risques professionnels et veiller au respect des normes de sécurité des équipements recevant du public. Par conséquent, il propose de créer un poste statutaire à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} avril 2016.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTENT** la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- **DISENT** que l'agent nommé à ce poste exercera les missions suivantes :
 - * Mise en place et suivi de la démarche d'évaluation des risques professionnels ;
 - * Contrôle de la sécurité des équipements communautaires recevant du public ;
 - * Inspection et maintenance des aires et équipements de jeux et autres structures ;
 - * Diverses missions en relation avec le domaine de l'hygiène et de la sécurité.
- **DISENT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions d'avancement de l'agent recruté sur ce poste se feront dans les conditions prévues par la Fonction Publique Territoriale ;
- **DISENT** que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire mis en place pour les agents de maîtrise ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2016 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ce poste et à signer tous les documents s'y rapportant.

5 – RENOUELEMENT CONTRAT AGENTS D'ENTRETIEN ESPACES VERTS

Elu rapporteur : Marie Odile Boccard

Technicien : Françoise Leroy

Renouvellement contrat agent entretien sentiers de randonnée a temps complet

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du 17 décembre 2014 validant la réalisation de l'entretien des sentiers de randonnée en régie et La délibération du 25 mars 2015 validant l'embauche d'un agent à temps plein pour une durée de 1 an avec un contrat géré par le centre de gestion d'Ille et Vilaine en gestion administrative et financière. Le contrat de cet agent se termine le 19 avril 2016, Madame la Vice-présidente sollicite l'autorisation des membres du conseil communautaire pour renouveler ce contrat.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISENT** le renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'entretien des sentiers de randonnée pour une durée de 1 an du 20/04/2016 au 19/04/2017 à temps complet avec une rémunération calculée sur le 3^e échelon de la grille d'adjoint technique de 2^{ème} classe IB 342 ET IM 323 complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui voté par le conseil communautaire.
- **DISENT** que ce contrat sera géré par le centre de gestion en gestion administrative et financière ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce renouvellement de contrat et à rembourser au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, les salaires, charges sociales et frais relatifs à ce contrat de travail.

Renouvellement contrat d'accompagnement dans l'emploi agent entretien sentiers de randonnée

Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du 17 décembre 2014 validant la réalisation de l'entretien des sentiers de randonnée en régie et la délibération du 25 mars 2015 validant l'embauche d'un agent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour un temps de travail de 20 heures hebdomadaire et pour une durée de 1 an. Le contrat de cet agent se termine le 19 avril 2016 et pôle emploi ayant donné son accord pour un renouvellement selon les mêmes modalités, Madame la Vice-Présidente sollicite l'autorisation des membres du conseil communautaire pour signer un nouveau contrat.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le renouvellement du contrat de l'agent en contrat d'accompagnement à l'emploi pour une durée de travail de 20 heures semaine à compter du 20/04/2016 pour une durée de 1 an avec une rémunération calculée sur la valeur du SMIC ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

6 – RECRUTEMENT AGENT – THEMATIQUE INTERCOMMUNALITE ET COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n° 2015.69.020 du 25 mars 2015 désignant Coglais Communauté Marches de Bretagne « Chef de file » afin d'étudier les modalités de l'union entre les communes composant l'intercommunalité actuelle et de réfléchir activement à un projet commun de développement /une « nouvelle gouvernance » dans la création d'une ou plusieurs commune(s) nouvelle(s).

Afin de piloter ce projet, Monsieur le Président propose de recruter un chargé de mission en contrat à durée déterminée à compter du 11/04/2016 et ce jusqu'au 31/12/2016.

Les membres du conseil communautaire, après avoir voté à bulletins secrets :

- AUTORISENT le recrutement d'un chargé de mission par : 15 voix Pour, 12 voix Contre et 3 Blancs, à compter du 11/04/2016 et ce jusqu'au 31/12/2016 ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à conclure un contrat à durée déterminée sur le motif d'un accroissement d'activités avec une rémunération calculée sur le 1^{er} échelon d'Attaché Territorial complétée d'un régime indemnitaire dans la limite de celui voté par le conseil communautaire.

❖ FISCALITE - FINANCES

1 – RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2015

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Techniciens : Ludovic Meignan - Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Vice-président, délégué aux affaires générales, présente aux membres du Conseil Communautaire le résultat prévisionnel 2015.

2 – COMPENSATION DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE/COMMUNE DE ST BRICE EN COGLES

Elu rapporteur : Olivier Gaigne

Technicien : Marie Anne Lefeuvre

Monsieur le Président porte à la connaissance du conseil communautaire le contexte de demande de la commune de St Brice en Coglès, lié à la suppression de la dotation de solidarité communautaire.

En 2013 la différence négative entre le FPIC et la dotation de solidarité communautaire a été pour :

La commune de St Brice : 13 657 €

La commune de Le Tiercent : 1 658 €

La commune Baillé : 1 083 €

La commune de Le Chatellier : 639 €

En 2014 et 2015 la Dotation de Solidarité communautaire n'a pas été rétablie et le FPIC a été conservé par la communauté de communes en totalité.

A - FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE ST BRICE EN COGLÈS

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la décision de suppression des crédits inscrits au titre de la dotation de solidarité communautaire, en lien avec la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Cette dotation de solidarité communautaire intégrait un forfait charges de centralité pour la commune de St Brice en Coglès, laquelle assume des dépenses dans divers domaines, notamment dans la réalisation ou le fonctionnement d'équipements qui sont utilisés par des usagers de l'ensemble du territoire du Coglais, sans pour autant être reconnus d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président propose à ce titre de répondre favorablement à la demande de fonds de concours de la commune de St Brice en Coglès, portant sur des travaux de réhabilitation de la salle de sports communale, utilisée pour pratiquer des activités de basket-ball.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- DECIDENT d'accorder un fonds de concours à la commune de St Brice à hauteur de 87 045,29 € pour le financement des travaux de la salle de sports communale à vocation de basket-ball,
- Précisent que le versement aura lieu après délibération concordante de la commune de St Brice en Coglès,
- Donnent tous pouvoirs à Mr le Président pour l'exécution de la présente délibération.

B – PARTICIPATION AGENTS COMMUNAUX SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Président propose l'attribution, à la commune de St Brice en Coglès, d'une participation de Coglais Communauté à hauteur de 1 000 € par sapeur- pompier calculée sur les années 2013 à 2016 de la manière suivante :

ANNEE	ETAT AU 1 ^{er} janvier
2013	5
2014	5
2015	4
2016	5

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Valident le principe de versement d'une participation de Coglais Communauté Marches de Bretagne à la commune de St Brice en Coglès, à hauteur de 1 000 € par agent communal sapeur-pompier volontaire, ce qui correspond à un montant total de 19 000 € conformément au tableau présenté,
- Autorisent Monsieur le Président à procéder à l'ordonnancement de la dépense correspondante.

C – ECOLE DE MUSIQUE JEANNE MOREL

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que la commune de St Brice en Coglès loue auprès du Centre Hospitalier des Marches de Bretagne l'ex logement de fonction pour un loyer mensuel de 500 €, cet espace étant mis à disposition gratuitement par la commune à l'association « Jeanne Morel » et à l'association « Ateliers de pratique artistique ».

La commune demande la prise en charge de la moitié du loyer par Coglais communauté.

Monsieur le Président propose le versement d'un fonds de concours à hauteur de 12 750 € correspondant à une compensation à hauteur de 250 € par mois d'octobre 2012 à décembre 2016 soit 51 mois
Estimation 12 750€ via un fonds de concours à verser à la commune

D – ECOLE DE MUSIQUE INTERVAL COGLAIS

1 - Rue Chateaubriand

Cette école de musique utilise les locaux situés au dessus de la bibliothèque à St Brice en Coglès.

Cet immeuble, toujours propriété de la commune a été rénové pour la partie bibliothèque par la communauté de communes.

Les charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz) sont payées par Coglais Communauté, y compris pour la partie école de musique.

Les membres du conseil communautaire décident de ne pas donner suite à la proposition de payer un loyer à la commune de St Brice en Coglès.

2 – Boulevard Leclerc

Cette école de musique utilise les locaux situés dans l'ancienne trésorerie à St Brice en Coglès.

Les membres du conseil communautaire décident de payer un loyer à la commune de St Brice en Coglès à partir du 1^{er} janvier 2016 soit 250 € par mois et d'intégrer les charges de ménage dans la convention actuelle de mise à disposition de services conclue entre Coglais communauté et la commune.

A noter l'engagement de la commune de verser un fonds de concours comblant le différentiel de 15 029 € lié à l'acquisition des terrains de la Brionnière.

QUESTIONS DIVERSES

1 - DESIGNATION NOUVEAU MEMBRE COMMISSION SERVICE A LA POPULATION

Monsieur le Vice-président, en charge du pôle service à la population, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2014.381.020 du conseil communautaire du 17 décembre 2014 portant présentation et validation de la constitution des commissions et groupes de travail.

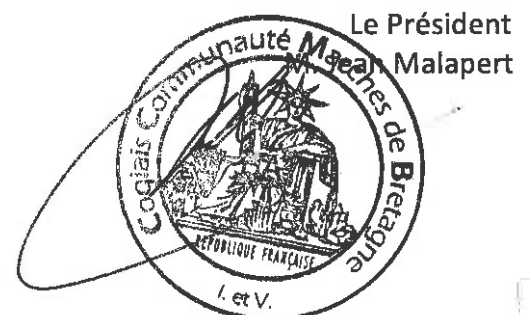
Il est proposé de délibérer afin de désigner Mme Ménage, élue municipale à St Marc le Blanc membre de la commission service à la population.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DESIGNENT, à l'unanimité, Madame Ménage, élue municipale de St Marc le Blanc, membre de la Commission Service à la Population.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance
Mme Marie Annick Lecène



**PLANNING REUNIONS
REGROUPEMENT FUSION ANTRAIN - COGLAIS ROMAZY**

INSTANCES	MEMBRES	DATE	HEURE	LIEU	OBJET
BUREAU RESTREINT	<p>2 Présidents des EPCI : Jean Malapert, René Canto 2 Vice-présidents par EPCI : Antrain : Pascal Hervé, Claudine Clossais Coglais : Bernard Serrand, Christian Hubert 2 conseillers départementaux : M. De Gouvion St Cyr, Mme Meignan le maire de Romazy : Loïc Battais directions des EPCI : Antrain : Mme Blaise Mme Le Gall Coglais : Mme Lefeuvre, Mme Menet</p>	29/03/16	9H30	ANTRAIN	Restitution diagnostic : finances, transferts de charge
		26/04/16	9H30	ANTRAIN	Restitution diagnostic : financier, fiscalité, compétences, présentation scénarios / restitution état des lieux RHes, transferts de charge
		24/05/16	9H30	ANTRAIN	présentation scénarios d'organisation
		21/06/16	9H30	ANTRAIN	Présentation propositions outils RH harmonisés
		06/09/16	9H30	ANTRAIN	
GROUPE PROJET	<p>ANTRAIN : Mme Le Gall, Mme Daniel, M. Moulin, M. Pondard, M. Simonneau COGLAIS : Mme Lefeuvre, Mme Menet, Mme Leroy, M. Brasselet, M. Vilsalmon, Mme Dy</p>	21/04/16	14h	ST ETIENNE EN COGLES	pré-restitution état des lieux
		mai (date à définir)		ST ETIENNE EN COGLES	travail organisation futur et outils RH
COMITE TECHNIQUE	<p>secrétaires de mairie membres du groupe projet</p>	31/03/16	14h30	ANTRAIN	Restitution diagnostic : finances, transferts de charge
		28/04/16	14h30	ANTRAIN	Restitution diagnostic : financier, fiscalité, compétences, présentation scénarios / restitution état des lieux RHes, transferts de charge
		26/05/16	14h30	ANTRAIN	présentation scénarios d'organisation

COMITE DE PILOTAGE	Mme Clossais, M. Gaigne, M, Hervé, M.Saint Mleux, M. Rault, M. De Gouvion St Cyr, M. Germain, M. Simon, M. Sourdin, M. Hubert, M. Canto, M. Malapert, Mme Hervé, M. Bourgeon, M. Eon, Mme Paire, M. Battais, M. Guérin, M. Leray, M. Serrand, M. Dubreil, M. Bouffort, Mme Rio Danielou, Mme Lecène, M. Garnier, M. Roger, Mme Bannier, M. Hamard, Mme Bocard, M. Besnier, M. Masson, Mme Mariau, Mme Blaise, Mme Folliot, Mme Lefeuvre, Mme Menet	31/03/16	19h	ST ETIENNE EN COGLES	Restitution diagnostic : finances, transferts de charge
		28/04/16	19h	ST ETIENNE EN COGLES	Restitution diagnostic : financier, fiscalité, compétences, présentation scénarios / restitution état des lieux RHes, transferts de charge
		26/05/16	19h	ST ETIENNE EN COGLES	présentation scénarios d'organisation
		23/06/16	19h	ST ETIENNE EN COGLES	Présentation propositions outils RH harmonisés
		08/09/16	19h	ST ETIENNE EN COGLES	point rentrée
	SEMINAIRE	membres élus conseils communautaires EPCI	30/06/16	à confirmer	à confirmer